



Démission et congés payés

Par Inaya

Bonjour, je souhaite démissionner mi juin . Mon préavis est de 1 mois donc je partirais de l'entreprise mi juillet. J'ai posé des congés payés en août qui ont été validés par l'employeur.

Lors de la lecture des forums il y a deux cas

1 er congés posés avant demission sur la période de préavis ?> decale le préavis

2eme congés posés après la démission ?> on ne décale pas le préavis

Je me demandais dans quelle case rentrait mon cas car mes congés sont hors préavis mais posés avant la démission ?

Merci par avance

Par morobar

Bjr,

Je ne vois pas où réside votre problème.

Vous quitterez l'entreprise au terme de votre préavis, et vos droits à congés non soldés à mi-juillet feront l'objet d'une indemnisation